

## Plus de 23 millions d'euros d'aides pour l'Auvergne

La Commission Permanente du Conseil régional d'Auvergne s'est réunie le 21 septembre 2009 et a attribué plus de **23 millions d'euros d'aides**. Parmi les principaux secteurs aidés en **Haute-Loire** : **330.063 € pour l'aménagement du territoire** dans le cadre des « Contrats Auvergne + », **près 290.000 € pour l'économie**, **72.188 €** à 11 bénéficiaires dans le cadre du Plan régional en faveur des **bâtiments d'élevage**, **57.700 €** aux **lycées** Jean Monnet et C. et A. Dupuy pour Travaux urgents...

Ont notamment été attribués :

### Économie

- Dans le cadre du fonds régional pour l'ancrage des entreprises (FRAE), 47.800 € à la SAS Alupro à Vieille-Brioude.
- Dans le cadre du Fonds d'avances de trésorerie pour les entreprises mis en place grâce au remboursement anticipé de la TVA, 30.000 € à l'EURL Editions Créer à Brioude.
- Dans le cadre du soutien aux structures du secteur de l'économie sociale et solidaire 10.000 € sont attribués à la SA Idées Travaux à Brioude.
- Dans la cadre du fonds régional pour l'emploi, 200.000 € d'avance remboursable sans intérêt à la SAS B.T.S de Brioude.

### Tourisme

- Dans le cadre de l'accompagnement des Agences Locales de Tourisme, 50.777 € à l'ALT Gorges de l'Allier.
- Dans le cadre des études d'aménagement touristiques, 12.000 € à la Communauté de Communes du Meygal.
- Dans le cadre du fonds régional d'intervention touristique, 25.000 € à la commune de Saint-Julien-Chapteuil.

### Agriculture

- Dans le cadre du Plan régional en faveur des bâtiments d'élevage 72.188 € sont accordés à 11 bénéficiaires de Haute-Loire.
- Dans le cadre du Développement de l'agriculture biologique, 11.668 € pour un investissement liés au démarrage de la production biologique et 11.908 € pour l'aide au repas bio dans les lycées.
- Dans le cadre de la Promotion du Bois dans la Construction, 16.125 € à la SCI Les Cours à Craponne-sur-Arzon.

### Enseignement secondaire

- Dans le cadre des dotations forfaitaires pour Travaux urgents dans les établissements publics, 57.700 € à 2 établissements de Haute-Loire (*Jean Monnet et C. et A. Dupuy*).

### Formation professionnelle et apprentissage

- Dans le cadre de l'Aide à l'acquisition du 1<sup>er</sup> équipement, 89.260 € alloués à 4 CFA en Haute-Loire.
- Dans le cadre du programme Travaux et Equipement dans les CFA, 1.129.531 € sont attribués à 17 CFA (agricoles, interprofessionnels, industriels, spécialisés et du BTP).

### Services Communs

- 55.000 € à Pôle Emploi pour la co-organisation des « Rencontres de l'Emploi et de la Formation en Auvergne » et 10.000 € d'aide complémentaire.

## **Enseignement supérieur, bourses et recherche**

- Dans le cadre de l'Aide aux étudiants handicapés, 100.000 € sont attribués à l'association Handi-Sup et à l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs.

## **Aménagement du territoire**

- Dans le cadre des « Contrats Auvergne + », 330.063 € sont attribués à plusieurs Communes, Communautés de communes, Pays et Associations de Haute-Loire.
- Dans le cadre d'Etude du Haut et du Très Haut débit en Auvergne, 53.102,40 € de marché complémentaire.

## **Politique régionale du logement et de l'Habitat**

- Dans le cadre du programme de création d'habitat en milieu rural, 12.000 € au Foyer Vellave situé sur la Communauté de communes du Mézenc et 30.520 € à la commune de Felines et de Saint-Vidal.

## **Environnement – Politique de l'énergie**

- Dans le cadre du Plan bois-Energie, 73.102 € sont attribués pour des installations chaudières bois ou réseau de chaleur à des maîtres d'ouvrages privés et à des collectivités d'Auvergne.
- 91.218 € dans le cadre du programme de sauvegarde des espèces et milieux remarquables à la LPO et à Alter Eco.

## **Culture**

- 65.400 € à 9 porteurs de projets culturels dont 2 en Haute-Loire.
- Dans le cadre du programme d'équipement mobilier des bibliothèques, 18.549 € à 8 collectivités dont 2 en Haute-Loire.
- Dans le cadre du programme de création et diffusion d'image, 130.000 € sont accordés pour différentes réalisations cinématographiques.
- 34.500 € à 6 structures auvergnates dans le cadre du programme Education artistique.
- Dans le cadre du programme Patrimoine Architectural, 50.000 € à la Fondation du Patrimoine pour ses actions de partenariat avec la Région sur le patrimoine non protégé.

## **Jeunesse et vie associative**

- Dans le cadre du programme d'aide à la préparation du BAFA/BAFD, 10.599 € à 52 jeunes diplômés.